

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 05 avril 2019 à 19h00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29 mars 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 mars 2019.

Etaient présents : M. PETIT Bertrand, M. TILLIER Patrick, M. SANNIER Alexandre, Mme MÉRIAUX Marie, Mme LEVRAY Dorothée (à partir de la question 4 Budget primitif 2019), M. HAU Bernard, Mme GODART Christelle, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. MALADRY Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, M. BÉE Jean-Claude, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme CHAMPENOIS Frédérique (jusqu'au vote de la 3^{ème} question inclus), M. FERARE Hervé, Mme GRESSIER Cathy, Mme MILON Sophie, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme METEYER Marie-Claire, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud, et M. DESFACHELLES Mathieu.

Excusés: M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothée (jusqu'au vote de la 3^{ème} question inclus), Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. SANTRAIN Didier, M. HAU Dominique, M. YVART Éric, Mme BELPALME Sylvie, Mme GRESSIER Séverine, Mme DOS SANTOS ALVES Séverine, M. GRUSON Franck, M. COURTIN Xavier, Mme PETITPRE Claire, Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à M. TILLIER Patrick, M. HILMOINE Michel (jusqu'à l'arrivée de Mme LEVRAY), M. GAUTRIN Frédéric, M. CAILLIAU Vincent, M. PETIT Bertrand, Mme CHAMPENOIS Frédérique (jusqu'à son départ avant le vote de la 4^{ème} question), Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LAGACHE Valérie, Mme GODIN Virginie, M. LEMARIE Jean, M. SANNIER Alexandre, M. CHILOUP Arnaud, et Mme GODART Christelle.

Absents excusés : M. BIZET Georges, Mme CHAMPENOIS Frédérique (à partir de la 4^{ème} question) et M YVART Éric (à partir du départ de Mme CHAMPENOIS à la 4^{ème} question)

Secrétaire de séance : M. HAU Bernard.



La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour. Il est demandé au Conseil d'accepter l'inscription de deux questions complémentaires « instauration de l'indemnité spécifique de service (ISS) pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et instauration de la prime de service et de rendement pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. » à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

AFFAIRES FONCIERES

D2019-04-21 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC.

Rapporteur : Bertrand PETIT

La désaffectation et le déclassement du domaine public de cette section AD a pour objet l'aliénation d'une partie, aux deux propriétaires voisins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette section AD.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

D2019-04-22 : REVALORISATION DE LA DOTATION DE BASE VERSEE AUX ECOLES.

Rapporteur : Marie MERIAUX

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la commission Finances et après en avoir délibéré, fixe à 40 € le montant de la dotation de base par élève.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

D2019-04-23 : CONTRIBUTIONS DIRECTES – VOTE DES TAUX 2019

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, procède au vote des taux suivants :

Taxe d'habitation :	21,59%
Taxe foncière S/bâti	21,45%
Taxe foncière S/non bâti	49,80%

Adopté à l'unanimité

D2019-04-24 : BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances, après en avoir délibéré :

- VOTE le budget primitif 2019, lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 675 582 €	5 675 582 €
Section d'investissement	2 957 937 €	2 957 937 €
TOTAL	8 633 519 €	8 633 519 €

Adopté à l'unanimité moins cinq abstentions (M. SANNIER, M. COURTIN (pouvoir à M.SANNIER), M. HILMOINE, Mme MERIAUX et Mme METEYER)

D2019-04-25 : SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS

Rapporteur : Patrick TILLIER

Sur avis favorable de la commission finances, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS, au titre du budget 2019 de 90 000 € et d'approuver le versement du solde de la subvention soit 55 000€.

Adopté à l'unanimité

D2019-04-26 : BUDGET ANNEXE « VENTE DE CAVEAUX » - BUDGET PRIMITIF 2019.

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances, après en avoir délibéré :

- VOTE le budget primitif 2019, lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	53 184 €	53 184 €
Section d'investissement	Sans objet	Sans objet
TOTAL	53 184 €	53 184 €

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL MUNICIPAL

D2019-04-27 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.

Rapporteur : Bertrand PETIT

Vu l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion sociale d'un agent, Considérant la valeur professionnelle de l'agent, son expérience et ses états de service très satisfaisants appréciés dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation et de développement, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des emplois comme suit : création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.

Adopté à l'unanimité

D2019-04-28 : INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS) POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX.

Rapporteur : Bertrand PETIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de l'indemnité spécifique de service pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

Adopté à l'unanimité

D2019-04-29 : INSTAURATION DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX.

Rapporteur : Bertrand PETIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de la prime de service et de rendement pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

Adopté à l'unanimité

<p>L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h30</p>
--